ART. PREMIER N° 3

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2016

RÉNOVATION INSCRIPTION ÉLECTORALE RESSORTISSANTS UE - (N° 3763)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

 $N^{o}3$

présenté par Mme Pochon et M. Warsmann

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« organique n° du rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales »

les mots:

« n° du rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.